

## Facilitation de l'investissement énergétique dans les collectivités locales

Galway Country Council [Irlande]

### Contexte

Le gouvernement Irlandais a facilité la création d'un fond pour l'efficacité énergétique de 70 millions d'euros (appelé le « Fond ») en s'engageant à participer personnellement à hauteur de 35 millions d'euros, aux financements de projets d'efficacité énergétique (réduction des coûts d'énergie), dans les bâtiments publics et privés et dans les infrastructures urbaines. Ce fond vise à permettre à différents acteurs (privés ou publics) de travailler ensemble afin de réduire les coûts et la consommation d'énergie : les entreprises de services énergétiques (ESCO) qui gère les financements, les entrepreneurs, fournisseurs de matériel, les collectivités ou les organisations de client. Le but étant d'offrir une solution entièrement financée, permettant d'assurer des économies pour les différents clients, généralement au moyen d'un contrat de services sur plusieurs années.

Pour plus d'efficacité, les autorités locales ont mises en place un système de gestion de l'énergie « au lieu-dit » basé sur une carte de l'énergie, qui traduit sur le terrain les plans d'actions énergétiques annuels en cours de préparation/réalisation. Pour être mis en œuvre, le plan exige des investissements, ce qui peut poser différentes contraintes. Pour les surmonter et maximiser les gains réalisés par les économies d'énergie, un programme et une solution innovante pour aider les futurs financements ont donc été créés.

### Description et objectifs principaux

Le programme offre une solution pour obtenir des investissements dans des projets énergétiques. Il ajoute une structure d'évaluation des projets avec des indicateurs de performance et des modèles financiers. Cette solution de financement innovante opère comme un budget de conservation de l'énergie sous forme de contrat de performance interne. Cela équivaut à une société de services énergétiques interne. L'ESCO fournit l'investissement pour un projet d'efficacité énergétique, l'investissement étant remboursé sur les économies réalisées sur les coûts d'énergie. Le capital de démarrage pour le budget de conservation s'explique donc par les économies de coûts énergétiques réalisées.

Grâce au programme :

- ✚ Des gains financiers provenant des économies de coût/efficacité énergétique sont assurés, de même que les budgets de fonctionnement sont réduits grâce à des coûts d'énergie plus faibles. Cette méthode doit permettre aux clients de continuer à investir chaque année dans des projets éconergétiques sans rencontrer de difficultés financières et en s'assurant des économies monétaires et énergétiques,
- ✚ Les finances pour l'énergie augmentent. L'objectif étant de tenir les objectifs des 3 fois 20, l'investissement nécessaire pour réaliser les économies augmente de même que le fond pour correspondre à cette exigence,
- ✚ Les conditions légales sont remplies, le secteur public doit livrer 33 % économies d'énergie d'ici 2020,
- ✚ 80.433 € ont été sauvés en 2013 de même que 194 tonnes de CO2.

## Implantation

Le fond pour l'énergie, administré par le ministère de l'environnement, agit comme une ESCO interne.

- ✚ L'ESCO fournit l'investissement pour les projets d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie, l'investissement étant remboursé sur les économies réalisées sur les coûts d'énergie,
- ✚ Toutes les propositions de projet sont évaluées à l'aide d'indicateurs de performance énergétique pour s'assurer que le projet offre des solutions concrètes aux objectifs d'efficacité énergétique,
- ✚ Le fonds fournit 100 % du financement pour un projet dans une année. Les économies réalisées par le département de mise en œuvre du projet (dans le budget opérationnel de l'énergie) servent à rembourser à l'ESCO ses investissements. Ils seront remboursés sur l'année 2 et 3, jusqu'à 110 % du coût original, ce qui permet au projet de pouvoir se lancer sans pression financière. Une petite économie peut être faite au budget opérationnel, par exemple 10 %, et le reste serait rembourser le fond de l'ESCO,
- ✚ Les économies servent essentiellement à payer les coûts d'investissements au cours des années suivantes (en fonction de la période de récupération, tel que déterminé au stade de proposition du projet). L'objectif étant d'éviter les difficultés de financement pour les projets en assurant aux départements de mise en œuvre de pouvoir rembourser sur la durée. Il permet d'augmenter l'investissement dans des projets d'économies d'énergie tout en réduisant l'allocation budgétaire après la quatrième année, l'épargne devant alors financer les mises à niveau supplémentaires.

Grâce au programme, le conseil du comté de Galway a livré des économies d'énergie de 16,6 % par rapport à la référence établie.

### Budget

Le coût du projet est de 150 000 € par an.

Les sources de financement proviennent du budget de fonctionnement de la collectivité locale et d'épargne de la précédente réduction des coûts d'énergie.

Le programme met l'accent sur des projets avec des périodes de récupération de moins de 5 ans.

### Délais

Début : 2013 – Fin : Toujours en cours

### Contacts

Maire Ni Chionna  
Ingénieur sénior en énergie  
Email: [mnichionna@galwaycoco.ie](mailto:mnichionna@galwaycoco.ie)  
Tel: + 353 91 509557

**Disclaimer** : This project has been funded with support from the European Commission. The sole responsibility for the content of this factsheet lies with the authors. It does not necessarily reflect the opinion of the European Union. Neither the EASME nor the European Commission are responsible for any use that may be made of the information contained therein.



This project has received funding from European Union's Horizon 2020 research and innovation programme under grant agreement No 695923

